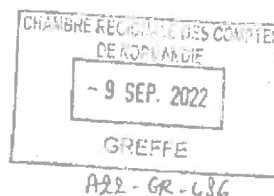


Rappel des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières :

...
Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.
...

Réponse de la directrice de la SEM Normandie Aménagement



Monsieur Christian MICHAUT
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES Normandie
21, Rue Bouquet
CS 11110
76174 ROUEN Cedex

Colombelles, le 7 septembre 2022

Vos réf. : DGR-2022-1166

Nos réf. : PHD/op-22-0864.

Objet : Vérification des comptes et de la gestion
de Normandie Aménagement - Années 2016-2020.
Rapport d'observations définitives.

Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur le Conseiller-maître,

Nous accusons bonne réception du nouveau rapport d'observations définitives en date du 6 septembre 2022, sur la gestion de notre société sur la période 2016-2020.

Nous vous remercions d'avoir pris en compte notre remarque formulée à la suite de la réception du rapport d'observations définitives en date du 27 juillet 2022, à savoir la rectification de l'irrégularité figurant en page 2 à l'article 1 – Rappel de la Procédure où vous indiquez que seul M. Moreau avait répondu suite à la transmission par vos soins d'extraits à des personnes physiques. Il est dorénavant fait mention de la réponse apportée par Mme ().

Nous vous confirmons que ce rapport n'appelle pas d'observations particulières de notre part et nous vous renouvelons nos remerciements pour les ajustements qui ont été opérés suite aux réponses et éclaircissements que nous vous avons transmis.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller-maître, nos respectueuses salutations.

Directrice Générale